

946^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 11 avril 2023 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Martin Filion
Catherine Blouin
Amélie Sauvé
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Sont également présents à cette séance messieurs Daniel Cliche, directeur général, et Pierre Deslauriers, trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-04-11-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-04-11-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 945^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE le procès-verbal de la 945^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-04-11-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs de mars 2023, qui s'élèvent à 245 494,23 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 mars 2023, qui s'élèvent à 214 875,08 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de mars 2023, qui s'élèvent à 214 726,42 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-04-11-04
RAPPORT FINANCIER 2022
DÉPÔT

Le trésorier, monsieur Pierre Deslauriers, dépose le rapport financier de l'année 2022, et ce, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

2023-04-11-05
MONSIEUR PIERRE DESLAURIERS, DIRECTEUR DES FINANCES ET
TRÉSORERIE ET GREFFIER – DÉPART À LA RETRAITE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Deslauriers a convenu avec la Ville de Matagami qu'il quitterait ses fonctions le 14 avril 2023;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'excellent travail, le dévouement et l'engagement de monsieur Deslauriers envers l'organisation municipale qu'est la Ville de Matagami, et ce, depuis son embauche le 8 janvier 1990.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE REMERCIER monsieur Pierre Deslauriers pour l'excellent travail accompli au cours de ses trente-trois (33) années de loyaux services;

– ET DE LUI SOUHAITER une bonne retraite bien méritée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-04-11-06
POSTE DE DIRECTRICE DES FINANCES ET TRÉSORERIE
MADAME JULIE TREMBLAY – NOMINATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE madame Julie Tremblay est à l'emploi de la Ville de Matagami depuis le 26 juin 2014;

ATTENDU QUE madame Tremblay a démontré ses capacités à prendre en charge la gestion financière de la Ville de Matagami;

ATTENDU l'obligation pour la Ville de Matagami de nommer un fonctionnaire à titre de trésorier, en vertu de l'article 97 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE cette nomination s'inscrit dans la poursuite des opérations faisant suite au départ à la retraite de monsieur Pierre Deslauriers, directeur des finances et trésorerie.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- DE NOMMER madame Julie Tremblay au poste de directrice des finances et trésorerie en date du 17 avril 2023;
- DE CONFIRMER les termes de la nomination au niveau de la rémunération faits par le directeur général, monsieur Daniel Cliche, le 23 mars 2023;
- ET QUE les autres conditions et avantages demeurent conformes aux politiques administrative et salariale pour le personnel-cadre en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-04-11-07
POSTE DE GREFFIER
MONSIEUR DANIEL CLICHE
NOMINATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU l'obligation pour la Ville de Matagami de nommer un fonctionnaire à titre de greffier, en vertu de l'article 85 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE cette nomination s'inscrit dans la poursuite des opérations faisant suite au départ à la retraite de monsieur Pierre Deslauriers, greffier.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– DE NOMMER monsieur Daniel Cliche au poste de greffier en date du 17 avril 2023.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-04-11-08
POSTE DE GREFFIÈRE ADJOINTE
MADAME JOANNIE PLANTE BÉLISLE
NOMINATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE madame Joannie Plante Bélisle est à l'emploi de la Ville de Matagami depuis le 31 août 2020;

ATTENDU QUE madame Plante Bélisle a démontré ses capacités par ses connaissances au niveau juridique permettant d'augmenter ses responsabilités dans le domaine du greffe;

ATTENDU QUE cette nomination s'inscrit dans la poursuite des opérations faisant suite au départ à la retraite de monsieur Pierre Deslauriers, greffier, notamment pour des fins d'efficacité administrative.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par la conseillère Amélie Sauvé

– DE NOMMER madame Joannie Plante Bélisle au poste de greffière adjointe en date du 17 avril 2023.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-04-11-09
OPÉRATIONS FINANCIÈRES
MODIFICATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur des finances et trésorerie et greffier, prendra sa retraite le 14 avril prochain.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QU'à partir du 17 avril 2023, monsieur le maire René Dubé et madame Julie Tremblay, trésorière, soient les représentants de la Ville de Matagami à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins;
- QUE ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion des comptes de la municipalité, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, pour et au nom de la municipalité, dans le respect des politiques et pouvoirs municipaux, à savoir :
 - émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
 - signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
 - demander l'ouverture par la Caisse Desjardins de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
 - signer tout document ou toute convention utiles pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- QUE la trésorière, madame Julie Tremblay, exercera seule les pouvoirs suivants, pour et au nom de la municipalité :
 - faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
 - concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité;
- QUE tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux (2) d'entre eux;
- QUE, si l'un (1) des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière;
- QUE les pouvoirs mentionnés dans la présente résolution sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir;
- ET QUE la présente résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse Desjardins.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-04-11-10

**OPÉRATIONS FINANCIÈRES – ACCÈS D
MODIFICATION DE L'ADMINISTRATEUR PRINCIPAL**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur des finances et trésorerie et greffier, prendra sa retraite le 14 avril prochain.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- DE NOMMER madame Julie Tremblay, directrice des finances et trésorerie, administratrice principale dans « Accès D », et ce, à partir du 17 avril 2023;
- ET DE RETIRER monsieur Pierre Deslauriers à titre d'administrateur principal dans « Accès D » afin de mettre à jour le dossier de la Ville de Matagami auprès de l'institution financière « Desjardins ».

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-04-11-11

**OPÉRATIONS FINANCIÈRES – DESJARDINS AFFAIRES
GESTION DU COMPTE DE LA CARTE DE CRÉDIT
DÉSIGNATION DE RESPONSABLES**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur des finances et trésorerie et greffier, prendra sa retraite le 14 avril prochain.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE RETIRER, à partir du 17 avril 2023, monsieur Pierre Deslauriers, directeur des finances et trésorerie et greffier, à titre de détenteur de la carte de crédit Desjardins Affaires ainsi qu'à titre de gestionnaire de compte;
- DE NOMMER monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier, et ce, à partir du 17 avril 2023, détenteur de la carte de crédit Desjardins Affaires de la Ville de Matagami;
- DE DÉLÉGUER aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »), et ce, à partir du 17 avril 2023;
- QUE la Ville de Matagami soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- QUE la Ville de Matagami s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

- D'AUTORISER les personnes identifiées ci-après à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
- QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la Ville autorisés à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Titre ou poste	Nom
<u>Directeur général</u>	<u>Daniel Cliche</u>
<u>Directrice des finances et trésorerie</u>	<u>Julie Tremblay</u>

- ET QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-04-11-12

CLICSÉQR

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur des finances et trésorerie et greffier, prendra sa retraite le 14 avril prochain et que ce dernier est l'actuel représentant autorisé auprès de clicSÉQR – Entreprises.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉE par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE la Ville de Matagami nomme monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier, et ce, à partir du 17 avril 2023, à titre de représentant autorisé de clicSÉQR – Entreprises;
- ET D'AUTORISER Revenu Québec à lui transmettre, dans le cadre de ses fonctions, des renseignements confidentiels concernant la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-04-11-13

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET
SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS ET DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS
DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DÉSIGNATION DU RESPONSABLE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le maire de la Ville a délégué les fonctions de responsable de la protection des renseignements personnels et responsable de l'accès aux documents à monsieur Pierre Deslauriers, greffier et trésorier, aux termes d'une délégation datée du 22 septembre 2022, laquelle a été entérinée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2022 (résolution numéro 2022-10-11-11);

ATTENDU QUE monsieur Pierre Deslauriers, greffier et trésorier, prendra sa retraite le 14 avril prochain;

ATTENDU QUE le maire de la Ville de Matagami déléguera, à compter du 17 avril 2023, les fonctions de responsable de la protection des renseignements personnels et responsable de l'accès aux documents à monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier, aux termes d'une délégation datée du 11 avril 2023, faite en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), telle que modifiée par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (LQ 2021, c. 25).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- DE RETIRER à monsieur Pierre Deslauriers, greffier et trésorier, la fonction de responsable de la protection des renseignements personnels et responsable de l'accès aux documents, et ce, à partir du 17 avril 2023;
- QUE le conseil de la Ville de Matagami prend acte et autorise la délégation des fonctions de responsable de la protection des renseignements personnels et responsable de l'accès aux documents à monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier, et ce, à partir du 17 avril 2023;
- ET D'INFORMER la Commission d'accès à l'information du Québec de ladite délégation, et ce, dans les meilleurs délais.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-04-11-14

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – MODIFICATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) prévoit qu'un comité est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en vertu de la Loi;

ATTENDU QUE l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) prévoit que ce comité relève du directeur général et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire;

ATTENDU QU'un tel comité a été constitué par le conseil municipal lors de la séance ordinaire le 11 octobre 2022 (résolution numéro 2022-10-11-12);

ATTENDU QUE monsieur Pierre Deslauriers, actuel responsable de l'accès aux documents et responsable de la protection des renseignements personnels, prendra sa retraite le 14 avril prochain.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET QUE le conseil de la Ville de Matagami nomme, à partir du 17 avril 2023, les membres suivants afin qu'ils siègent au comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels :
 - M. Daniel Cliche, directeur général, responsable de l'accès aux documents et responsable de la protection des renseignements personnels;
 - M^{me} Sylvie Gingras, technicienne-archiviste.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-04-11-15

RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2023 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET PRIVÉS – ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 387-2023 a été donné par le conseiller Réal Dubé à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 mars 2023 (résolution numéro 2023-03-14-04);

ATTENDU QUE le projet de règlement a également été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 14 mars 2023 (résolution numéro 2023-03-14-05);

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public par une publication sur le site Internet de la Ville;

ATTENDU la mention faite par monsieur le maire avant l'adoption du règlement, à savoir qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, en respect des dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉE par la conseillère Catherine Blouin

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET QUE le Règlement numéro 387-2023 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et privés soit adopté à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-04-11-16

RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2023 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES – ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 388-2023 a été donné par le conseiller Réal Dubé à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 mars 2023 (résolution numéro 2023-03-14-06);

ATTENDU QUE le projet de règlement a également été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 14 mars 2023 (résolution numéro 2023-03-14-07);

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public par une publication sur le site Internet de la Ville;

ATTENDU la mention faite par monsieur le maire avant l'adoption du règlement, à savoir qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, en respect des dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET QUE le Règlement numéro 388-2023 concernant la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses liées à la tenue des élections municipales soit adopté à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-04-11-17

**MONSIEUR MARC-ANTOINE PINARD
POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR
EMBAUCHE – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'un concours a été affiché dans le but de pourvoir un poste de journalier-opérateur au service des Travaux publics;

ATTENDU QU'à la suite de la procédure d'entrevue, le directeur général, monsieur Daniel Cliche, a recommandé l'embauche de monsieur Marc-Antoine Pinard au poste de journalier-opérateur.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- D'EMBAUCHER monsieur Marc-Antoine Pinard au poste de journalier-opérateur, et ce, à compter du 22 mars 2023, selon les termes formulés dans l'offre faite le 15 mars dernier;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la convention collective des salariés municipaux en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-04-11-18

**PERSONNEL-ÉTUDIANT DU PLATEAU « PISCINE »
RECOMMANDATION D'UNE NOUVELLE RÉMUNÉRATION
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU la note de service du 27 mars 2023 de monsieur Pierre Deslauriers, directeur des finances et trésorerie et greffier, recommandant la mise à jour de la rémunération du personnel de la piscine pour le personnel-étudiant.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par le conseiller Martin Filion

- D’AUTORISER une grille salariale horaire distincte pour les étudiants, selon le degré de formation atteint, et ce, à partir du 1^{er} mai 2023, à savoir :
 - Assistant-surveillant-sauveteur (Médaille de bronze) : 16,00 \$
 - Assistant-surveillant-sauveteur (Croix de bronze) : 16,50 \$
 - Assistant-surveillant-sauveteur (SN de moins de 16 ans) 17,50 \$
 - Surveillant-sauveteur (SN de 16 ans et plus) 20,00 \$
 - Enseignement (SN et moniteur en natation) 22,00 \$
 - Enseignement (SN, moniteur en natation et moniteur en sauvetage) 23,00 \$
- QUE l’indexation annuelle, à partir du 1^{er} mai 2024, se fasse sur la base de la progression du salaire minimum, selon le moindre de la valeur nominale de ladite hausse ou du pourcentage représenté par cette hausse du salaire minimum;
- ET QUE le taux horaire payé soit celui de l’affectation journalière de l’employé-étudiant même si ce dernier détient une certification supérieure, cette situation faisant en sorte que pour une même paie, un employé-étudiant puisse être payé selon différents taux.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2023-04-11-19

**PERSONNEL RÉGULIER DU PLATEAU « PISCINE »
RECOMMANDATION D’UNE NOUVELLE RÉMUNÉRATION
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU la note de service du 27 mars 2023 de monsieur Pierre Deslauriers, directeur des finances et trésorerie et greffier, recommandant la mise à jour de la rémunération du personnel de la piscine pour le personnel régulier (animatrices aquatiques).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D’AUTORISER, pour le personnel régulier (animatrices aquatiques), l’échelle salariale sur la base horaire suivante :
 - Échelon 1 25,00 \$
 - Échelon 2 25,50 \$
 - Échelon 3 26,00 \$
 - Échelon 4 26,50 \$
 - Échelon 5 27,00 \$

- QUE lesdits taux horaires soient payables strictement pour les heures de travail réalisées pour les activités liées à la piscine (surveillance, formation, tests de l'eau, etc.);
- QUE la progression dans les échelons soit basée sur les années d'expérience;
- QUE les titulaires actuels, mesdames Véronique Servant et Sophie Moreau, en raison de leurs années d'expérience, soient positionnés à l'échelon 5 de ladite échelle salariale;
- QUE pour 2023, toute heure de travail réalisée par les animatrices aquatiques pour toute autre activité du Service des loisirs soit rémunérée au taux horaire de 22,72 \$;
- ET QUE l'ensemble des taux soit indexé le 1^{er} janvier de chaque année, sur la base du même pourcentage que le personnel municipal travaillant à temps plein.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2023-04-11-20
PERSONNEL À TEMPS PARTIEL DE LA BIBLIOTHÈQUE
RECOMMANDATION D'UNE NOUVELLE RÉMUNÉRATION
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU la note de service du 27 mars 2023 de monsieur Pierre Deslauriers, directeur des finances et trésorerie et greffier, recommandant la mise à jour de la rémunération du personnel de la bibliothèque, autant pour une fin d'équité interne entre certains postes à temps partiel du Service des loisirs que par souci de simplification par la suppression des échelons.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D'AUTORISER, à partir du 1^{er} mai 2023, la grille salariale horaire suivante pour la bibliothèque, à savoir :
 - Préposé-étudiant : 15,25 \$
 - Préposé-superviseur (adulte) : 19,00 \$
 - Responsable bibliothèque : 21,00 \$
- QUE dans l'éventualité où un étudiant aurait actuellement un taux déjà supérieur à celui qui est susmentionné, il conserverait son taux actuel jusqu'à ce qu'il soit rattrapé par une hausse future;
- QUE pour les employés dont le salaire horaire est aligné avec celui du salaire minimum (15,25 \$), la hausse sera celle édictée par le gouvernement du Québec, laquelle est applicable au 1^{er} mai de chaque année;

- ET QUE pour les employés dont le salaire horaire est supérieur à celui du salaire minimum, le taux sera indexé annuellement sur la base de la progression du salaire minimum, selon le moindre de la valeur nominale de ladite hausse ou du pourcentage représenté par cette hausse du salaire minimum.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-04-11-21
PERSONNEL À TEMPS PARTIEL
SURVEILLANT DU CENTRE CIVIQUE
RECOMMANDATION D'UNE NOUVELLE RÉMUNÉRATION
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU la note de service du 27 mars 2023 de monsieur Pierre Deslauriers, directeur des finances et trésorerie et greffier, recommandant la mise à jour de la rémunération des surveillants du centre civique.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'AUTORISER, à partir du 1^{er} mai 2023, un taux salarial horaire unique de 15,25 \$, représentant celui du salaire minimum;
- ET QUE la hausse salariale annuelle sera celle édictée par le gouvernement du Québec, laquelle est applicable au 1^{er} mai de chaque année.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-04-11-22
MADAME STÉFANIE THOMPSON
PROJET DE MURALE « MYTHIQUE EYYOU ISTCHEE »
DEMANDE DE PARTENARIAT – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le projet de murales « Mythique Eeyou Istchee » est créé dans une volonté de magnifier le territoire, en faisant rayonner visuellement les éléments clés du sentiment d'appartenance de la population à sa ville et au territoire où il s'est développé;

ATTENDU QUE la phase 3 du projet de création de murales sera réalisée à Matagami;

ATTENDU QUE le projet résulte d'une première collaboration entre deux artistes professionnelles jamésiennes, soit madame Stéfanie Thompson de Matagami et madame Emmanuelle Gendron de Chibougamau.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par la conseillère Catherine Blouin

- D'OCTROYER une aide financière de 1 500 \$ à mesdames Stéfanie Thompson et Emmanuelle Gendron pour la réalisation de leur projet « Mythique Eeyou Istchee ».

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-04-11-23

**BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE
ANNÉE 2022**

Dépôt pour information.

2023-04-11-24

**COMMISSION MUNICIPALE CONSULTATIVE
SOUTIEN AUX ORGANISMES
SUBVENTIONS – APPROBATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Commission municipale consultative – Soutien aux organismes constitue l'intervenant privilégié de la Ville de Matagami pour l'attribution de ses contributions financières aux organismes du milieu;

ATTENDU QUE la Ville dispose, dans son budget annuel 2023, de crédits de 10 000 \$ pour le versement de contribution par la Commission municipale consultative;

ATTENDU QUE ladite commission a émis ses recommandations dans son rapport du 24 mars 2023.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par la conseillère Amélie Sauvé

- D'APPROUVER les recommandations de subventions pour l'année 2023, telles que présentées par la Commission municipale consultative – Soutien aux organismes. Les recommandations sont les suivantes :

Organisme	Demande	Recommandation	Subvention
Studio Santé Matagami Aide au logement	3 230,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$
Centre de récupération et de bénévolat de Matagami Aide au logement	1 635,00 \$	1 600,00 \$	1 600,00 \$
Le Complexe des Rapides Achat de matériel	1 378,00 \$	1 300,00 \$	1 300,00 \$
Solidarité Alimentaire Matagami Achat de matériel	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Fabrique de la Paroisse du Sacré-Cœur Achat de matériel	619,84 \$	600,00 \$	600,00 \$
Club motoneige de Matagami Réparation d'équipement	2 000,00 \$	500,00 \$	500,00 \$
Club de golf Matagami Réparation d'équipement	1 000,00 \$	500,00 \$	500,00 \$
Club de dard Matagami Achat de matériel	1 500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$
Campeurs du Nord Achat de matériel	350,00 \$	350,00 \$	350,00 \$
École Le Delta Activité de la Saint-Padoue	1 500,00 \$	575,00 \$	575,00 \$
Service de garde en Folie Activité de fin d'année	1 308,57 \$	575,00 \$	575,00 \$

– ET DE VERSER lesdites contributions s'élevant à un total de 10 000 \$.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-04-11-25

PERMIS D'AFFAIRES « CONCILIATION CORPS ESPRIT BILLY JALBERT » – MADAME BILLY JALBERT

Dépôt pour information.

2023-04-11-26

CORRESPONDANCE

1. AUTRES

a) Club des Abeilles

i) Lettre du 16 mars 2023 – Remerciements pour la contribution de la Ville lors du souper spaghetti du 23 février 2023

b) Technicom Nord-Ouest inc.

i) Lettre du 20 mars 2023 – Notification publique quant au projet de construction d'un pylône de télécommunication de 30 m autoportant sur le terrain sis au 104, boulevard Matagami

2023-04-11-27

**CHEFS DE SERVICE
RAPPORT MENSUEL – MARS 2023**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉE par la conseillère Catherine Blouin

- D'APPROUVER le rapport mensuel de mars 2023 du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de mars 2023 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de mars 2023 du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel de mars 2023 du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-04-11-28

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois d'avril, aucune question n'a été reçue par courriel.

2023-04-11-29

LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- DE LEVER la séance à 19 h 56.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Daniel Cliche

DANIEL CLICHE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

